

.....
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT
.....

DÉCRET D/2019/.....0208/PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION DE CREDIT RELATIVE AU PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE EN GUINEE (PAAEG), POUR UN MONTANT DE CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (50 000 000 €) ; CONVENTION N°CGN 1238 01T, SIGNEE LE 1ER AVRIL 2019 A CONAKRY.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2019/0024/AN du 25 juin 2019, autorisant la ratification ;

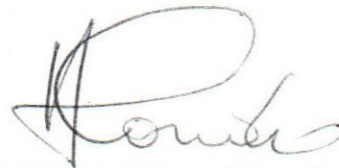
Vu le Décret D/2019/.....0207/PRG/SGG du 13 JUIL 2019 portant Promulgation de la Loi L/2019/0024/AN du 25 juin 2019;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Est ratifié la Convention de crédit relative au Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Guinée (PAAEG), pour un montant de Cinquante millions d'Euros (50 000 000 €) ; **Convention N°CGN 1238 01T**, signée le 1^{er} avril 2019 à Conakry.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 13 JUIL 2019



PROFESSEUR ALPHA CONDÉ